

Le suivi des procès de terrorisme par la presse française : l'exemple de France Culture

The monitoring of trials in the media

Florence STURM

Journaliste à France Culture (pages judiciaires)

Résumé : Journaliste à France Culture (pages judiciaires), l'auteur s'interroge sur la manière de rendre compte à l'antenne de procès complexes comme le sont ceux de terrorisme. L'exercice est exigeant car il exige un suivi serré du procès, et un certain recul quant à ce qui peut être recueilli en dehors de l'enceinte judiciaire. C'est dans ce délicat équilibre que doit être construite la chronique.

Abstract: Journalist at France Culture (judicial pages), the author questions how to report on the air complex trials such as those of terrorism. The exercise is difficult because it requires close monitoring of the trial, and a certain perspective as to what can be collected outside the courtroom. It is in this delicate balance that the chronicle must be constructed.

Mots-clés : média, France Culture, procès de terrorisme, chronique judiciaire, compte-rendu d'audience

Keywords: France Culture, terrorism trial, judicial commentary, court hearing report bar, terrorism trial, Nice trial, defense, victims, accused

Lorsqu'on parle de théâtre judiciaire, de scène judiciaire, je compare souvent un procès à une tragédie grecque, unité de temps, de lieu et d'action ; on a là tous les ingrédients essentiels pour un journaliste. Nous avons devant nous, pendant toute la durée de l'audience, l'ensemble des versions livrées par les protagonistes : les accusés, les victimes, les enquêteurs, les juges, le ministère public, les avocats de la défense et des parties civiles. On dit qu'il y a là toute la « matière à papier », que ce soit en presse écrite ou en compte rendu d'audience en radio. C'est ce qui me concerne en tant que journaliste à France Culture.

Personnellement, j'ai toujours préféré, quel que soit le procès, un compte rendu d'audience écrit et dit par moi à l'antenne, plutôt que les paroles recueillies en dehors de l'enceinte judiciaire, une fois le procès commencé. Je considère que c'est du journalisme à l'ancienne, et cela dit sans aucune connotation péjorative, sans *live tweet* notamment, un procédé que j'ai choisi de ne pas utiliser pour mieux me concentrer sur l'audience. C'est un autre débat qui mériterait peut-être d'être ouvert plus tard. Je préfère produire des comptes rendus d'audience, plutôt que de recueillir à tout prix des paroles au jour le jour ; je considère que ce qui se dit à l'intérieur de la salle d'audience est ce qui compte ; c'est ce qui sera pris en compte ensuite pour les plaidoiries, le réquisitoire, le verdict. Autrement dit, il ne s'agit pas de faire le procès dans la salle des pas perdus, et ce d'autant plus lors des procès très médiatiques quand les différents acteurs, je pense en particulier à certains avocats très friands des plateaux télé, qui se précipitent à la moindre suspension d'audience vers les journalistes pour faire entendre leur voix, leur réaction, leur indignation, celle-là même qui parfois n'ont pas été entendues dans la salle d'audience... En un mot, il ne faut pas effacer le *momentum* particulier que représente la scène judiciaire. Parfois, on se trompe, il y a un petit décalage qui s'opère. C'est une raison de plus pour justifier le compte-rendu plutôt que les réactions postérieures. Il est bien sûr plus difficile pour un journaliste de télévision de résister à cette habitude ancrée, car le besoin d'images est pour lui essentiel ; on ne voit pratiquement plus un journaliste chroniqueur seul à l'antenne face aux caméras, sans une série d'images qui précède ou accompagne son intervention.

Le compte rendu d'audience est un exercice à la fois exigeant et passionnant. Exigeant car il implique un suivi précis et attentif du procès, nécessaire, selon moi à sa bonne compréhension. En outre, à France Culture, j'ai la chance de pouvoir, dans la majorité des cas, suivre un procès de bout en bout, même s'il dure plusieurs mois. Cela implique des choix éditoriaux. Ce fut le cas dans les affaires de terrorisme du procès d'Abdelkader Merah,

le frère du terroriste de Toulouse, de l'attentat contre Charlie Hebdo et l'hyper l'Hypercacher, du procès des attentats du 13 novembre 2015 au Bataclan, sur les terrasses parisiennes et au Stade de France, ainsi que plus récemment du procès de l'attentat du 14 juillet 2016 à Nice.

Tout d'abord, il est important de définir un compte-rendu d'audience sur France Culture ; généralement une intervention de l'ordre d'une minute trente à l'antenne. C'est très long par rapport au temps dont disposent beaucoup d'autres collègues dans les radios généralistes (soit une minute environ) ; mais c'est aussi très court pour rendre compte d'une journée entière de débats. Il s'agit, non pas de résumer une journée entière de débats, mais d'en saisir l'essentiel, de mettre en lumière un témoignage, de mettre en avant un moment particulier. Ce peut-être une thématique particulière, un retournement de situation, le comportement d'un accusé, une tension qui grimpe entre les avocats de la défense et ceux de la partie civile, ou encore l'interrogatoire d'un témoin. C'est un peu une vision personnelle — impressionniste — de la journée.

Pour des procès qui durent des mois, il est parfois difficile d'obtenir une place à l'antenne chaque jour, a fortiori quand le compte rendu d'audience va venir en concurrence avec la guerre en Ukraine ou une réforme des retraites... Pour V13, le procès des attentats du 13 novembre 2015, nous avons donc fait le choix à France Culture de publier, quoi qu'il en soit, chaque jour, un compte rendu d'audience sur le web et sur des pages dédiées aux procès ; de sorte que l'auditeur puisse retrouver le récit de chaque journée, un peu à la manière d'un feuilleton à l'ancienne, en version écrite ou audio. Et pour ces procès au long cours, nous accompagnons toujours ces comptes rendus d'articles de fond. Ce travail s'opère au fil des audiences, au fur et à mesure qu'émergent des problématiques nouvelles, des entretiens avec des chercheurs, notamment des spécialistes du droit, des spécialistes de l'histoire de la justice lorsqu'il s'agit d'appréhender des problématiques émergentes et d'analyser ensuite, au final, le verdict du procès terroriste. Cela permet de poser de nouvelles questions, y compris quant au traitement journalistique. On doit tenir compte aussi du nombre de victimes : 130 morts pour les attentats du 13 novembre, 86 pour l'attentat de Nice, et de plusieurs centaines de parties civiles qui vont venir déposer à la barre et occuper plusieurs semaines d'audience, fût-ce au prix du bouleversement du planning.

La présence des victimes a représenté pour moi un temps fort. Il s'est produit une forme d'appel d'air dans le procès V13, avec les victimes, qui avaient forcément une forte appréhension à s'approcher de la barre dans une ambiance très solennelle, avec les accusés et leurs avocats, ceux des parties civiles, et bien entendu une importante présence médiatique. Tout cela s'est opéré dans un climat de bienveillance pour les victimes et les parties civiles qui n'ont jamais été malmenées par la défense des accusés, comme cela peut arriver dans des procès autres que des procès de terrorisme. Il s'est dégagé une forme de consensus, de respect de leur parole qui s'est imposé dans ce procès. Les victimes sont venues déposer à la barre ; j'aime beaucoup ce mot — « déposer » — qui, selon moi, correspond vraiment bien à ce que l'on peut entendre des récits, des blessures et des souffrances précisément « déposées » à la barre face à la cour d'assises. C'est aussi cela qu'il faut prendre en considération dans un compte rendu d'audience.

À chacun sa méthode pour saisir l'information : personnellement, je prends beaucoup de notes afin de retranscrire avec la plus grande justesse les mots qui sont employés par ceux qui viennent les déposer. Je note aussi à « l'ancienne », en travaillant avec un cahier noir à petits carreaux, dans lequel je consigne aussi dans un coin aussi les attitudes, les positionnements, ces mains qui s'arment à la barre parfois, les sanglots qui montent, les regards échangés avec les accusés, et puis le récit. Au final, cela permettra d'élaborer ce récit, en « mode radio », qui est un mélange de tout cela. À chacun son style, moi j'aime bien laisser aux témoins dire ce qu'ils ont dit eux-mêmes en utilisant le « je » à leur place, en inscrivant par exemple entre deux phrases la manière qu'ils ont eue de le dire. Des silences, parfois des pleurs, cela aussi, ça se raconte.

Pour ces procès de terrorisme que l'on dit filmés pour l'histoire, je me suis la plupart du temps installée dans la salle de retransmission, juste en face de la grande salle d'audience construite spécialement dans la salle des pas perdus du Palais de justice de l'Île de la Cité à Paris. Sur l'écran, effectivement, nous pouvions voir le visage des témoins qui s'avançaient à la barre. Ils apparaissent, alors face aux spectateurs que nous sommes et non pas de dos comme lors de la majorité des audiences, cela permet évidemment de mieux saisir les expressions. J'y perds et je le sais, les réactions qui peuvent émaner de la salle, mais tel est le choix que j'assume.

Peut-être est-ce aussi une manière de mettre à distance un autre élément qui accompagne tous les acteurs du procès : l'émotion. Il faut en parler ; certes, elle est inhérente à tout procès, et elle prend une dimension supplémentaire lorsque les victimes se comptent par dizaines, quand il y a aussi, comme ce fut le cas à Nice, des enfants, et il s'agit selon moi de ne pas se laisser submerger. Une comparaison vous paraîtra peut-être un peu déplacée ou présomptueuse, mais cette mise à distance est assez comparable à celle que doit observer un chirurgien dont la main ne tremble pas au moment de saisir son scalpel. Les magistrats, les présidents, les

assesseurs, les représentants du parquet ne laissent pas transparaître leurs sentiments au fil des audiences, même si des paroles bienveillantes ont pu être prononcées, précisément pour accompagner les témoignages des victimes. Nous, journalistes, sommes des professionnels payés pour accomplir un travail, assister au procès et en rendre compte. Je pense que c'est important de resituer en permanence cette place qui est la nôtre et malgré la proximité que parfois on aurait envie de manifester à ces gens qui témoignent, il est nécessaire de s'imposer une distance pour mener à bien cette mission d'information. Il y a des recettes individualisées pour résister aux impacts de l'émotion, lors des témoignages ; je m'accroche à mon stylo encore plus dans les moments difficiles, de même que je m'efforce — et ça, c'est vraiment très important — de ne pas employer un ton tragique, pour relater tel ou tel récit poignant. Je pense que le contenu se suffit à lui-même. Et il ne faut pas non plus tomber dans une description à tout prix de tous les détails sanglants, sordides, qu'elle peut véhiculer. Il ne s'agit pas de faire de l'autocensure, je pense que c'est juste de la mesure à laisser entendre à des auditeurs. Parce que dans une radio, il y a vous, le micro, mais il y a aussi les gens qui ont témoigné et les auditeurs en bout de chaîne. Et ce n'est pas de l'autocensure que de ne pas livrer au petit matin des détails sanglants ou sordides ; travailler l'ellipse est parfois nécessaire.

Pour mieux cerner ce choix, entrons un peu dans ces procès qui nous ont occupés pendant des semaines et même des années depuis le procès Merah, dont je pense qu'il a été un procès assez fondateur pour les procès de terrorisme. L'exemple de la projection des images de vidéosurveillance de l'attentat de Nice que de nombreuses parties civiles avaient réclamées (et qui ont été effectivement projetées dans la salle d'audience) montre bien la nécessité de prendre des précautions. On connaissait les faits, on connaissait la violence, on connaissait a priori la barbarie contenue dans un peu plus de quatre minutes, soit 1800 mètres du parcours meurtrier du terroriste au volant de son camion. Le jour de la diffusion, la salle d'audience était bondée. Les victimes se pressaient sur les bancs les unes contre les autres. Des services d'ordre y étaient déployés, tournant le dos au président, pour mieux contrôler la salle et prévenir d'éventuelles captations pirates. Des psychologues y avaient pris place pour soutenir le cas échéant les victimes. Ces images, chacun s'y était préparé à sa manière, mais dans la salle, le choc a été terrible. Bien sûr, on imagine bien ce que cela a représenté pour de nombreuses victimes et les familles qui ont vu ou revu la mort de leurs proches. De mon côté, ce jour-là, j'ai noté au fur et à mesure de la diffusion de ces images terribles, tous les moments, tous les détails, pour ne pas être prisonnière de mon émotion ; j'ai écrit de manière frénétique pour ne pas « inventer » d'autres choses que celles que j'aurais vu réellement sur ces vidéos. Cela m'a permis d'être sûre que ce que j'allais dire à l'antenne correspondrait à la réalité projetée sans être déformée par l'émotion. Cependant, je ne pense pas que les images ou les vidéos soient les plus impactantes pour moi ; certains récits ont davantage imprégné ma mémoire. Il en est ainsi du témoignage de la jeune caissière de l'*Hypercacher*, seule face aux exigences du terroriste Coulibaly, qui va voir quatre hommes froidement abattus à côté d'elle et qui s'en veut a posteriori, à la barre, de ne pas avoir réussi à dissuader l'un de ces quatre clients à entrer dans le magasin. Je pense aussi à Chloé, qui sur une terrasse parisienne s'adresse à son ami décédé, qui l'avait plaqué au sol pour la protéger de son corps et qui, à l'audience, lui dit « Ludo, mon héros, mon poto, merci de m'avoir sauvé la vie ». Il y a aussi Gaëlle, toujours en détresse, qui raconte sa reconstruction avec une précision chirurgicale : 40 interventions, une greffe du péroné pour remplacer l'os de sa mâchoire. « Vous êtes, lui avait dit le chirurgien, ce que l'on appelle une gueule cassée. ». Il y a encore cette maman qui se jette sur sa fille et roule sous les roues du camion de Nice ; elles vont survivre toutes les deux, mais avec des séquelles psychologiques particulièrement importantes. La policière qui a abattu le terroriste et qui se souvient en pleurs de tous ces gens et dont elle dit qu'ils « sortaient des roues écrasés ». Mathieu, ce jeune orphelin, désormais aussi orphelin de toute émotion. Il y a Margot, la maman de Lena, enfant de deux ans et demi — c'est la plus jeune des victimes de l'attentat de Nice — et qui lance « depuis que tu n'es plus là mon amour, qu'elle est longue la vie ! » Audrey et son hommage déchirant à sa sœur jumelle disparue à l'âge de treize ans et qui se tourne vers le box des accusés avec ces paroles : « Vous, les assassins de ma sœur, regardez-moi, vous avez le privilège, de voir son double. N'oubliez jamais ma colère. » Ou encore le récit de ce jeune homme au procès Merah qui raconte en pleurs la petite Myriam qui était à ses côtés quand la fusillade éclate. Alors il lui dit « cours » et elle court, la petite fille. Mais elle a oublié son sac de danse ; elle revient vers le tueur. Elle avait sept ans.

Donc tout cela, il a fallu en faire le récit à l'antenne avec le plus d'honnêteté possible par rapport aux témoins qui ont déposé, parce qu'en fait nous leur devons cela. Ces paroles sont tellement fortes, vous l'avez bien compris, à travers juste ces quelques exemples, que c'est presque facile. En tout cas, évident : il y a juste à les retranscrire, à les répéter. On parle souvent d'objectivité journalistique. Je préfère retenir l'expression « en toute honnêteté » : retranscrire vraiment ce que l'on a entendu à l'audience, ce qui transparaît au fil de l'audience, au fil des débats.

Cela dit, dans ces procès liés au terrorisme, la couverture médiatique se focalise souvent presque exclusivement sur ce temps des victimes, à moins d'avoir dans le box un accusé emblématique comme Salah Abdeslam, dont chacune des interventions a retenu l'attention des rédactions. Au procès de Nice, l'auteur principal des faits n'était pas dans le box des accusés et l'on jugeait l'un des accusés dits de second plan, mais leurs victimes dont le nombre était considérable, en dépit de tout ce qu'elles avaient subi, n'ont pourtant pas constitué l'essentiel du procès. Il y a aussi le temps, l'enquête et les remises en question formulées par la défense, le temps des interrogatoires des accusés — temps essentiel pour déterminer une culpabilité ou pas — le temps des réquisitoires et des plaidoiries des parties civiles et de la défense. Ce sont, à mon sens, des moments importants également à restituer. D'abord parce qu'ils constituent le socle de la procédure pénale, parce que c'est finalement l'addition de ces éléments qui permettra de comprendre la décision finale en fonction de ce qu'a apporté à l'audience chacun des protagonistes du procès.

Tous ces éléments apportent de l'eau à mon moulin quand je dis que je trouve important de suivre un procès au jour le jour, même si ce n'est pas toujours évident. Par ailleurs il est nécessaire de rendre compte également de toutes les parties du procès au titre de l'équilibre journalistique qui s'impose dans notre profession. Tous les acteurs du procès ne peuvent ni ne veulent se faire entendre à la sortie de la salle d'audience, les accusés, les représentants du ministère public, les juges bien sûr. C'est cet équilibre-là qu'il me semble aussi nécessaire de trouver dans le compte rendu des procès terroristes et des procès tout court d'ailleurs en général.

Il s'agit aussi de faire preuve d'une certaine pédagogie. Je pense qu'à l'antenne, face à des auditeurs, nous devons expliciter certaines notions de droit ou de procédure, faire comprendre par exemple la notion d'AMT (association de malfaiteurs terroristes), assez complexe pour tout un chacun et qui se retrouve au cœur de l'accusation. Dans la majorité de ces procès, la défense des prévenus en parle comme d'une infraction « fourre-tout ». Le mot « AMT » fait tilt à l'antenne quand on l'entend, mais en fait, il faut aussi en faire saisir les nuances, en particulier la grande différence avec la complicité, même s'il s'agit d'une AMT criminelle. C'est très important, par exemple, pour le procès de Nice. Il existait de grandes attentes sociétales de la part des parties civiles, alors même que l'auteur de l'attentat avait été tué, la complicité ayant été abandonnée au cours de l'instruction pour les accusés renvoyés aux assises, et certains se trouvant précisément sous le coup d'une AMT.

Il est important également de s'arrêter sur la place de la religion dans ces procès de terrorisme djihadiste. Où faut-il placer la religion et la question de la radicalisation dans le calendrier de l'audience ? Au moment d'aborder la personnalité des accusés ? Au moment d'aborder les faits ? Ce sont des temps bien distincts dans le déroulé d'un procès. Au procès V13, le président avait choisi cette dernière option. Plusieurs avocats ont protesté en disant qu'il eut mieux valu l'aborder au moment de l'examen de la personnalité pour éviter que des questions ne restent sans réponse, mais le sujet n'a pas donné lieu à des débats et l'on procéda de cette manière. C'est une question qui est d'ailleurs assez difficile à trancher à ce niveau-là, de même que celle de la recevabilité des parties civiles, sur laquelle la Cour de cassation a par ailleurs été amenée à se prononcer. Là aussi, il y a des éléments techniques, juridiques à exposer. C'est à nous de les retranscrire, de faire en sorte qu'ils soient compréhensibles pour le grand public et de ne pas les éluder. Ainsi, on peut parler à parts égales de tous les sujets à traiter lors d'un procès : de l'exposé des faits, des éléments de contexte, de l'enquête qui a permis également d'opérer...

Les attentats dits « projetés », comme ceux du 13 novembre 2015, sont le fruit d'une organisation planifiée avec des djihadistes, des cellules passées de Syrie en Europe pour mener leur action et les attentats dits « inspirés » comme celui de Nice où un homme reprend les injonctions mortifères du groupe État islamique, sont très différents. Quels que soient les procès, nous avons choisi à France Culture — mais d'autres médias le font également — de ne jamais dire l'État islamique, mais bien le « groupe État islamique », afin de ne légitimer en aucune manière l'existence autoproclamée de ce mouvement djihadiste.

D'autres questionnements émergent avec les procès de ceux que l'on appelle les revenants (des zones irako-syriennes principalement). En outre, parmi ces revenants, beaucoup de femmes qui vont être jugées par les cours d'assises spécialement constituées pour les affaires de terrorisme. Dans ce cas, il n'y a pratiquement personne sur le banc des victimes, car elles sont pour la plupart restées sur les zones de guerre irako-syriennes. Cela crée d'autres enjeux, y compris pour nous, d'un point de vue médiatique. Mais il est encore un peu tôt pour avoir le recul nécessaire sur cet autre type de procès.